

# **\* LA 4<sup>e</sup> MAREE NOIRE \***

## **UN DRAME ECOLOGIQUE & ECONOMIQUE**

### **Les Communistes créent un "COMITE POUR L'INDEMNISATION DES VICTIMES ET LA SAUVEGARDE DES CÔTES BRETONNES"**

**P**eu à peu à l'amertume, à la consternation succède la colère.

En effet, pour la quatrième fois en quelques années, une marée noire due à l'échouage d'un pétrolier cause des dégâts encore incalculables sur les côtes bretonnes.

A l'évidence le naufrage de "L'AMOCO-CADIZ", super tanker de la Shell, fleuron de la flotte de "l'Amoco Philips Pétroléum", et ses conséquences, dont on ne mesure pas encore toute la gravité, constituent une véritable catastrophe, un véritable drame écologique et économique pour la Bretagne. Sur des milliers de kilomètres carrés, la flore et la faune de la région seront détruites, le littoral qui accueille de nombreux brestois sera gravement endommagé ... pour des années.

Les pêcheurs, les ostréiculteurs, les goémoniers, les professionnels du tourisme sont durement touchés dans leurs conditions d'existence. Des milliers d'emplois sont menacés.

### **La "Fatalité" responsable ? NON, L'ARGENT !**

**P**ersonne n'ose le contester. Une fois de plus, l'attitude du gouvernement qui avantage les intérêts et les privilèges des grandes compagnies pétrolières au détriment des intérêts vitaux de la population, est cause d'une situation dramatique dont va pâtir l'économie d'une partie importante de la Bretagne et la qualité de la vie de ses habitants.

Les observateurs de divers horizons reconnaissent que la marée noire aurait pu être évitée si pendant les heures cruciales où l'avarie a été constatée, un violent différend - motivé par la soif de profits - n'avait éclaté pour savoir où le pétrolier serait remorqué et qui paierait la récupération au cas où le navire s'échouerait.

### **Les pavillons de complaisance sont dangereux**

**L**es pavillons de complaisance sont à l'origine de presque toutes les catastrophes maritimes. En 1976, ils ont provoqué 75 % des accidents maritimes alors qu'ils représentaient 30 % du tonnage de la flotte mondiale au début de l'année 1977.

Depuis longtemps, les Communistes dénoncent la nocivité de ces navires et de ces sociétés ancrés au Libéria, à Panama, à Chypre et ailleurs.

Les pavillons de complaisance sont les paradis fiscaux des armateurs et des compagnies pétrolières. Ils n'ont à respecter aucune des règles de la marine marchande mondiale. Il est possible d'acheter un bâtiment sans fournir d'explications sur l'origine des capitaux. Les énormes bénéfices ne sont "naturellement" pas taxés. Plus grave encore, les navires ne sont soumis à aucun contrôle de sécurité, les conventions salariales n'existent pas, les membres de l'équipage, souvent originaires des pays du tiers-monde, y sont traités en sous-hommes.

## ***L'attitude scandaleuse du gouvernement***

**A** diverses reprises, notamment à l'occasion de l'échouage de "l'OLYMPIC BRAVERY" le Parti Communiste avait demandé que des mesures rigoureuses soient prises pour que de pareils événements ne puissent plus se produire et que des moyens sérieux de lutte anti-pollution marine soient enfin créés dans notre pays.

Hormis un flot de promesses sans cesse renouvelées, la passivité du gouvernement est sans égale. Rien n'a été fait.

Le pouvoir, respectueux de la loi des pétroliers, s'en est tenu au plan Polmar, c'est-à-dire à la pelle et au seau.

## ***Des mesures urgentes s'imposent***

**L**e Parti Communiste avait demandé au début 1976, notamment par la voix de Louis LE ROUX, Conseiller Régional, de Catherine LAGATU, Sénateur, de Jean BARDOL et d'André DUROMEA, Députés, que des mesures rigoureuses soient prises pour éviter de pareils événements. Il exige aujourd'hui :

- 1 - Qu'une commission d'enquête détermine les circonstances exactes de l'échouage. Car pourquoi un seul remorqueur se serait-il acharné à tirer un tel mastodonte dans une mer déchainée si ce n'était pour des raisons financières ?
- 2 - Que tous les moyens matériels et humains soient mis en place pour limiter, dans la mesure où cela est encore possible, les dégâts occasionnés par la marée noire.
- 3 - Que toutes les mesures sociales et d'indemnisation soient prises pour dédommager les habitants qui subissent des préjudices, les travailleurs de la mer et du tourisme.
- 4 - Que des mesures soient prises pour lutter contre l'existence des pavillons de complaisance;
- 5 - Que des dispositions d'urgence soient adoptées pour que de tels bâtiments ne puissent plus naviguer à proximité des côtes bretonnes, notamment des portions notoirement dangereuses.
- 6 - Que soit créé un corps spécialisé dans la lutte contre la pollution marine, corps qui serait doté de moyens terrestres et maritimes nouveaux.
- 7 - Que le gouvernement prenne toutes les dispositions indispensables pour faire participer les compagnies pétrolières, les armateurs du navire, leurs assureurs au financement de ces mesures.

Afin de conduire avec permanence et plus d'efficacité leurs actions pour l'application de ces objectifs, les fédérations de Bretagne du Parti Communiste Français décident de créer un "comité pour l'indemnisation des victimes et la sauvegarde des côtes bretonnes". Ce comité est ouvert à toutes les personnes qui désirent s'y associer. Il est placé sous la présidence de François LEYZOUR, Député, et Louis LE ROUX, Conseiller Régional.

Les Fédérations de Bretagne du Parti Communiste Français

BREST, le 21.3.78

(87, rue de Glasgow)